

# Séance du 3 novembre 2016

Lecture par Monsieur Eric LEVEQUE de la précédente réunion

DECIDE que Mme Christine CREUSOT remplacera Nathalie UHL, conseillère municipale démissionnaire à la commission Vie Locale et Communication

DECIDE de participer à compter du 01 janvier 2017, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

DECIDE de verser une participation mensuelle de 6 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée

DEDICE d'adopter les tarifs suivants pour les encarts publicitaires du bulletin municipal :

1/6 de page (21 x 29.7)	75 Euros
1/3 de page	150 Euros
1/2 de page	225 Euros
1 page	375 Euros

Gratuit la première année d'installation pour les nouveaux commerçants et artisans.

DECIDE

1°) de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et autorise en conséquent M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

2°) Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant :

nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur la liste x la cotisation par bénéficiaires actifs

3°) de désigner Mme Françoise PIAGET, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

DEMANDE à l'ONF le martelage des parcelles suivantes : 1a, 14, 30, 37a+37t et 11.

\* FIXE comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 11 et 14 figurant à l'état d'assiettes de l'exercice 2017.

**- Vente en bloc et sur pied par les soins de l'ONF**

\* FIXE comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 1a, 30 et 37a+37t et chablis parcelles diverses figurant à l'état d'assiettes de l'exercice 2017.

**- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2017/2018; l'exploitation et le débardage se feront par entrepreneurs.**

**- Vente sur pied en cession amiable des autres produits (houppiers et petits bois) aux habitants à un prix unitaire de 11 € /stère de quartier supérieur à 15 cm pour les habitants. Une pénalité forfaitaire de 90 € est instaurée pour les inscrits ne façonnant pas leur lot. Le reliquat de stères non façonné par les habitants sera vendu à un professionnel.**

LAISSE à l'ONF le soin de fixer les découpes dimensionnelles.

CONFIE la maîtrise d'œuvre correspondante à l'ONF.

PREND connaissance du rapport annuel du délégataire du SICOVAD au titre de l'exercice 2015.

DECIDE de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

AUTORISE le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

AUTORISE le maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

AUTORISE le maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 106.94 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : garderie, temps scolaire à l'école maternelle et entretien des locaux communaux.
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 30 h
- Rémunération : sur la base du grade d'Adjoint Technique de 2<sup>e</sup> classe, IB 340 – IM 321 soit en brut 35 h : 1 495.24 € soit 1 281.63€ brut pour le contrat à 30h.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

APPROUVE le projet éducatif territorial de la commune de Châtel-sur-Moselle

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération.

M. COCHETEUX a fait plusieurs remarques et Mme LOMBARD lui a répondu que le PEDT a été envoyé par mail et qu'il aurait pu transmettre ses remarques avant.

DECIDE de créer à compter du 2 mars 2017 un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe, indice brut 340, indice majoré 321 à temps non complet (30 h) ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2017.

FIXE comme suit le tableau des effectifs de la Commune à compter du 2 mars 2017

<b>Filière Administrative</b>				
Attaché	1	Titulaire	TC	
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Titulaire	TNC	30,50h
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	Titulaire	TNC	34 h
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	Stagiaire	TNC	30 h
<b>Filière Technique</b>				
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	Titulaire	TC	
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	Titulaire	TNC	20 h
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	Titulaire	TNC	28 h
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	Titulaire	TNC	30 h
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	Titulaire	TNC	30,50h
Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	2	Titulaire	TC	
<b>Filière Sanitaire et Sociale</b>				
Agent Spécialisé Ecole Maternelle 1 <sup>ère</sup> classe	1	Titulaire	TNC	28 h
<b>Filière Police</b>				
Chef Police Municipale	1	Titulaire	TC	

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées :

-section AB n° 106 de 1 a 53 et AB 168 de 3 a 77 ca ca situées 7 Quai Jean Jaurès pour un prix fixé à 22 000 € ;

- section B n° 415 de 891 m<sup>2</sup> (lot 1) située Allée des Poiriers pour un prix fixé à 49 000 € ;

- section AE n° 84 de 498 ca et n° 85 de 45 ca situées rue du Haut Laxis pour un prix fixé à 12 000 € ;
- section AD n° 41 de 910 ca située route d'Hadigny pour un prix fixé à 25 000 €,
- section AC n° 427 de 321 m², 379 de 3ca et 384 de 15 ca située 29 rue de la Résistance pour un prix fixé à 61 000 €.

DECIDE les virements de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice 2016

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Plus</u>	<u>Moins</u>
Article 73925 (014) FPIC	3 391 €	
Article 63512 (011) Taxes foncières		3 391 €

- DECIDE les virements de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice 2016 suite au paiement de la facture de BOUGEL pour la remise en état du bac à fleurs suite à accident

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Plus</u>	<u>Moins</u>
Article 678 Autres charges exceptionnelles		4 296.00 €
Article 7788 produits exceptionnels divers	4 296.00 €	

### Affaires diverses :

Subvention attribuée au titre du programme FACE AB renforcement 2016 pour les travaux de renforcement du réseau basse tension poste « ISAI » au syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges

Remerciements des associations pour subvention : Club des Boutons d'Or, Chorale « Chante à Loisirs », Harmonie Union et Concorde, Amicale des Ecoles, La Juliana Gymnastique Nomexy, Club Couture Chatellois et les « Anciens de la Juliana »

Samedi 5 novembre au centre culturel concert des Grognards

Monsieur COCHETEUX demande où est l'abattage des arbres route de Vaxoncourt ? Les sapins route de Vaxoncourt seront coupés prochainement car risque d'accident

Mme KAUFMANN fait remarquer qu'il y a eu une commission Vie Locale et pas de compte-rendu, Alain BORNE répond qu'il n'y en a pas eu de fait et seul le prix des encarts publicitaires avait été abordés

Site internet : rajouter les comptes-rendus du conseil municipal, revoir le publicité pour la bourse au permis (CCAS) et revoir taxi

M. DELON reparle du droit d'expression, Monsieur le Maire dit qu'il sera inscrit au prochain conseil municipal et demande à M. DELON de préparer ce qu'il souhaite intégrer.

Séance levée à 23 h15